

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (« **AGA** ») de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« **ACPIR** ») se tiendra le jeudi 14 septembre 2023 de 14 h à 16 h HAE par vidéoconférence.

Notez qu'avant le début des délibérations officielles de l'AGA de l'ACPIR, la surintendante Elisabeth Lang se joindra à nous pour faire le point sur les priorités du Bureau du surintendant des faillites (« **BSF** »). Une courte période de questions suivra sa présentation. Les procédures officielles suivront ensuite. Immédiatement après les procédures officielles, nous tiendrons la séance PAIR à PAIR. L'ordre du jour proposé pour l'AGM est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour de l'AGA de l'ACPIR du 14 septembre 2023;
- 2) Approbation du procès-verbal de l'AGA tenue virtuellement le 15 septembre 2022;
- 3) Rapport annuel 2022-2023 de l'ACPIR, y compris l'examen et le plan stratégiques de l'ACPIR (2024-2028);
- 4) Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2023;
- 5) Nomination de l'auditeur;
- 6) Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR;
- 7) Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et dirigeants;
- 8) Questions diverses.

FAIT à Toronto, Ontario, ce 22^e jour d'août 2023.

Signé :



Anne C. Wettlaufer, B.I.B.C.

Présidente et chef de la direction

POINT 2) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

15 septembre 2022

Par vidéoconférence

Présentations avant l'assemblée générale annuelle

Avant le début des délibérations officielles de l'assemblée générale annuelle, les membres de l'ACPIR sont rejoints par la surintendante Elisabeth Lang, qui fait le point sur les résultats obtenus dans le cadre des priorités du plan d'activités du BSF pour l'exercice 2021-2022, ainsi que sur les points saillants des initiatives du BSF pour l'exercice 2022-2023. Il est possible d'accéder au résumé de la présentation de la surintendante et des réponses qu'elle a faites aux questions [ici](#). Le président de l'ACPIR Jean-Daniel Breton remercie Elisabeth Lang de sa présentation.

Tout de suite après la présentation de la surintendante Lang et la période de questions, le président de l'ACPIR Jean-Daniel Breton présente Donna Collins, présidente du Comité de nomination aux prix et distinctions de l'ACPIR (« CNPD »), pour annoncer les lauréats des prix du CNPD de 2022. Celle-ci présente les lauréats des prix et distinctions : Alana Orrell et Samuel Gignac - Prix du mérite des nouveaux membres; Bridget van Wyk et Bonnie Bryan - Prix du bénévolat exceptionnel; Guylaine Houle - Prix commémoratif Keith G. Collins; et Marla Adams et Tim Carson - Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation.

Déroulement de l'assemblée générale annuelle

1) Ouverture de l'AGA de l'ACPIR du 15 septembre 2022 et adoption de l'ordre du jour

Le président Jean-Daniel Breton déclare l'assemblée générale annuelle (« AGA ») officiellement ouverte. Avec plusieurs centaines de membres présents, M. Breton confirme que le quorum de 25 membres requis par le paragraphe 20.4 des règlements administratifs de l'ACPIR est atteint. Il indique que seuls les membres de l'ACPIR, les associés à vie, les administrateurs en insolvabilité associés, les associés honoraires et les candidats sont autorisés à assister à l'AGA virtuelle de l'ACPIR et qu'aux fins des résolutions, seuls les membres peuvent voter. Le président présente les membres du Comité exécutif présents en mode virtuel, dont André Bolduc, vice-président, Marla Adams, trésorière, Bridget van Wyk, secrétaire du conseil d'administration, Larry Crandall, membre sans portefeuille et Anne Wettlaufer, présidente et chef de la direction.

Marla Adams, appuyée par André Bolduc, propose que l'assemblée adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 15 septembre 2022 comme il a été présenté.

Adopté.

2) Adoption du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR tenue le 14 septembre 2021

Marla Adams, appuyée par André Bolduc, propose que l'assemblée renonce à la lecture du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR tenue le 14 septembre 2021.

Adopté.

Marla Adams, appuyée par André Bolduc, propose que l'assemblée approuve le procès-verbal de l'AGA tenue le 14 septembre 2021 comme il a été présenté.

Adopté.

3) Rapport annuel de 2021-2022

Le président Jean-Daniel Breton fait un survol du rapport annuel de l'ACPIR pour 2021-2022, rapport qui a été distribué aux membres et qui est accessible sur le site Web de l'ACPIR. Il souligne que la pandémie de COVID-19 a continué à représenter un défi pour la profession de l'insolvabilité et de la restructuration au cours des 24 derniers mois, y compris l'exercice écoulé. Il ajoute que le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR ont relevé le défi en détectant et en atténuant les risques financiers et opérationnels pour l'ACPIR et en discutant et en obtenant des solutions pour les membres sur un large éventail de questions, dont beaucoup étaient dues à la pandémie. Le président indique que, bien qu'un résultat équilibré ait été initialement prévu pour l'exercice 2021-2022, les inscriptions dans le secteur de l'éducation ont diminué de façon notable au cours du second semestre de l'exercice. Il ajoute que l'ACPIR a réagi en réduisant les coûts administratifs pour limiter l'impact et que celle-ci a terminé l'exercice avec un léger déficit de 41 000 \$. Le président signale que malgré ce déficit d'exploitation, la situation financière de l'Association reste solide, avec plus de 2,8 millions de dollars d'actif.

Le président ajoute que dans le cadre des efforts déployés par l'ACPIR pour rehausser le profil de l'industrie, l'Association a lancé un rafraîchissement de la marque et des initiatives sur son site Web, y compris un projet avec les associations provinciales qui a mené à la création de huit nouveaux sites Web d'associations provinciales conçus pour s'harmoniser avec le site Web et le message de l'ACPIR. Il rappelle également que l'ACPIR a été très active dans ses activités de sensibilisation des médias, notant que plus de 360 médias à travers le pays ont publié un article à son sujet. Le président fait état d'un certain nombre d'initiatives en matière d'éducation et de perfectionnement professionnel, notamment le soutien virtuel continu en matière de formation grâce à des tutoriels en ligne et au contrôle à distance, les progrès réalisés dans le cadre du projet de renouvellement du programme de qualification, les activités de perfectionnement professionnel de l'ACPIR, comme sa série de webinaires nationaux, qui connaît un grand succès, et ses efforts déployés pour présenter virtuellement, pour la deuxième année consécutive, la conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité de l'ARIL Society Inc. en février 2022. Le président parle aussi des initiatives d'action politique menées pour améliorer le système d'encadrement de l'insolvabilité au Canada, dont des collaborations avec le BSF, Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) et d'autres ministères, d'interventions faites devant les tribunaux et de la bonne gestion des difficultés que la COVID-19 continue de soulever et avec lesquelles l'industrie doit composer. Il termine sa présentation en accueillant les nouveaux membres de l'ACPIR qui ont récemment terminé le Programme de qualification des CIRP/PAIR et en leur souhaitant la bienvenue.

4) Rapport de la trésorière au sujet du rapport de l'auditeur et des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022

En qualité de trésorière de l'ACPIR, Marla Adams remarque qu'en dépit des importantes conséquences de la COVID-19 sur les activités de l'ACPIR, celle-ci maintient une très bonne santé financière et a reçu, cette année encore, une opinion sans réserve de l'auditeur à l'égard des états financiers de 2021-2022. Elle signale que l'exercice 2022 a commencé avec un budget équilibré, comme les exercices précédents. Elle indique qu'au début de l'exercice et alors que l'ACPIR entrait dans la deuxième année de la pandémie, le nombre d'inscriptions à tous les programmes de formation et à tous les cours offerts a commencé à diminuer de façon importante, ce qui a entraîné une baisse de 130 000 \$ des revenus de l'éducation par rapport à l'exercice précédent. Selon elle, l'incidence de cette évolution défavorable sur les résultats d'exploitation a été contenue par les économies réalisées sur les dépenses administratives par rapport au budget, ce qui s'est traduit par un déficit d'exploitation de seulement 41 000 \$. Elle souligne également qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, un investissement de 70 000 \$ a été réalisé pour renouveler le programme de qualification de l'ACPIR, le lancement du cours d'introduction amélioré étant prévu en janvier 2023. Elle mentionne qu'en dépit du déficit d'exploitation et de l'investissement dans le renouvellement du programme de qualification, l'ACPIR a maintenu les cotisations des membres stables au cours des sept dernières années et que la situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net de 2,8 millions de dollars, dont 930 000 \$ restent disponibles pour soutenir les investissements dans le programme d'éducation stratégique en cours.

La trésorière attire l'attention des membres sur l'état des opérations et explique que les revenus ont diminué, passant de 2,1 millions de dollars l'année dernière à un peu moins de 2 millions de dollars, principalement en raison de la baisse du nombre d'inscriptions à tous les cours de formation et aux examens. Elle précise que les dépenses ont diminué en raison de la baisse des dépenses en éducation, associée à une baisse des dépenses administratives liées à l'actualisation du site Web, à des rajustements favorables des loyers et des services publics et à une légère baisse des frais de personnel. En outre, malgré la baisse significative des inscriptions dans le secteur de l'éducation, l'Association a pu limiter cet impact défavorable sur les résultats d'exploitation à un déficit de seulement 41 000 \$.

En conclusion, la trésorière informe les membres que la baisse des inscriptions à la formation se poursuivra probablement au cours de l'exercice 2022-2023, avec un déficit d'exploitation prévu de 48 000 \$ et un investissement continu dans l'initiative de renouvellement du programme de qualification de 415 000 \$. Elle ajoute que les résultats au 31 août 2022 montrent que l'Association est légèrement en avance sur les prévisions. Elle signale que la solide situation financière de l'ACPIR l'aidera à traverser cette période de changement sans précédent dans la profession à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Le président remercie la trésorière, le Comité des finances et le personnel de l'ACPIR pour leur excellente gestion des finances pendant la dernière année.

André Bolduc, appuyé par Bridget van Wyk, propose que l'assemblée ratifie l'approbation par le conseil d'administration des états financiers audités de l'ACPIR pour l'exercice 2021-2022 comme ils ont été présentés.

Adopté.

5) Nomination d'un auditeur et autorisation au Comité exécutif de fixer la rémunération de l'auditeur

Le président informe les membres qu'en vertu des paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, il faut une résolution pour nommer l'auditeur de l'ACPIR. Le conseil d'administration recommande de nommer à nouveau le cabinet Hilborn LLP auditeur pour l'exercice 2022-2023 et de donner au Comité exécutif le pouvoir de fixer la rémunération de l'auditeur.

André Bolduc, appuyé par Bridget van Wyk, propose que Hillborn LLP soit nommé auditeur pour l'exercice 2022-2023 et que le Comité exécutif soit autorisé à établir le montant de la rémunération de l'auditeur.

Adopté.

6) Nomination des administrateurs au conseil d'administration de l'ACPIR

Le président rappelle aux membres qu'ils ont reçu la liste des candidats au conseil d'administration et les directives fournies par le Comité des nominations et approuvées par le conseil d'administration. Il explique brièvement le processus de nomination au conseil d'administration et confirme qu'aucune autre nomination n'a été reçue depuis de la part des membres.

Alana Orrell, appuyée par Laura Ryback, propose que les candidats au conseil d'administration de l'ACPIR pour l'exercice 2022-2023 comme elle a été présentée aux membres et sur la recommandation du conseil d'administration et du Comité des nominations de l'exercice 2021-2022 soient nommés.

Adopté.

7) Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et les dirigeants

Le président informe les membres que le moment de la réunion est venu où le conseil d'administration demande l'approbation des membres pour leur administration à ce jour, afin de confirmer leur soutien pour les décisions prises et les actions posées dans le cadre de leurs fonctions d'administrateurs et de dirigeants. Compte tenu du conflit inhérent, le président demande que la résolution soit présentée et appuyée par des membres généraux qui ne siègent pas actuellement au conseil d'administration.

Nathan Sugeng, appuyé par David Lewis, propose que les décisions prises et les actions posées par les administrateurs et les dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions, comme elles ont été communiquées aux membres au cours de la présente réunion et dans les communications antérieures par les bulletins d'information de l'ACPIR, les présentations au webinaire BSF-ACPIR, la revue Rebuilding Success et le rapport annuel de l'ACPIR, soient par la présente approuvées et ratifiées par les membres.

Adopté.

8) Allocution de clôture et divers

Le président salue l'énorme contribution des membres de l'ACPIR qui lui font profiter de leur temps et expertise pour faire grandir la profession et soutenir l'ACPIR dans son évolution. Il souligne également l'excellent travail des comités, du conseil d'administration et du personnel de l'ACPIR.

Le président signale que l'année à venir sera occupée et importante pour l'industrie, en particulier en raison du plan d'activités du BSF dont la surintendante Elizabeth Lang a parlé au début de l'assemblée. Il ajoute que l'industrie de l'insolvabilité va continuer d'évoluer dans un contexte marqué par la COVID et que l'ACPIR reste inébranlable dans sa volonté de bien servir les membres, de surmonter les difficultés qui se présenteront sur son chemin et de continuer de bâtir l'avenir de l'industrie.

Le président indique ensuite qu'il est temps de conclure l'AGA officielle et de passer à la séance PAIR à PAIR. Il demande une résolution pour mettre fin à l'assemblée générale annuelle 2022 de l'ACPIR.

9) Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Marla Adams, appuyée par André Bolduc, propose de lever la séance.

Adopté.

Point 3) à l'ordre du jour de l'AGA

Rapport annuel 2022-2023 de l'ACPIR, y compris l'examen et le plan stratégiques de l'ACPIR (2024-2028)

Le président du conseil présentera un résumé du Rapport annuel 2021-2022 à l'AGA. Le Rapport sera envoyé aux membres avant la tenue de l'AGA. Le vice-président (président du comité d'examen du plan stratégique) fera le point sur l'examen et le plan stratégiques de l'ACPIR (2024-2028).

Point 4) à l'ordre du jour de l'AGA

Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Veillez consulter les états financiers audités de 2022-2023 annexés [ici](#). La trésorière présentera son rapport durant l'AGA.

Motion et vote des membres de l'ACPIR en vue de ratifier l'approbation donnée par le conseil d'administration à l'égard des états financiers audités de l'ACPIR pour l'exercice 2022-2023 présentés dans le Rapport annuel.

Point 5) à l'ordre du jour de l'AGA

Nomination de l'auditeur

Conformément aux paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, une résolution et un vote des membres de l'ACPIR sont requis afin de procéder à la nomination de l'auditeur. Le conseil d'administration recommande de reconduire le mandat de Hilborn LLP à titre d'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et que le Comité exécutif soit autorisé à déterminer la rémunération de l'auditeur.

Point 6) à l'ordre du jour de l'AGA

Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR

Sur les recommandations du Comité de nomination de l'ACPIR, le conseil d'administration a approuvé une liste de candidats à l'élection du conseil d'administration 2023-2024 et proposé des candidats aux divers postes du Comité exécutif, dont les titulaires seront nommés par le nouveau conseil à sa première réunion.

Le conseil d'administration de l'ACPIR a nommé les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de l'ACPIR en 2023-2023 :

Nom	Poste	Poste proposé au Comité exécutif
Craig Munro (FTI Consulting Canada., Vancouver, Colombie-Britannique)	Administrateur portefeuille sans	Vice-président
Lawrence (Larry) Crandall (Grant Thornton Ltd., Saint John, Nouveau-Brunswick)	Administrateur portefeuille sans	Secrétaire
Simone Carvalho (Ernst & Young Inc., Toronto, Ontario)	Administratrice portefeuille sans	Membre sans portefeuille
Virginie Comtois (Raymond Chabot Grant Thornton, Brossard, Québec)	Représentante du Québec	
Crystal Buhler (C. Buhler & Associates, Brandon, Manitoba)	Représentante du Manitoba	

Nom	Poste	Poste proposé au Comité exécutif
Laura (Nicole) Olsen (BDO Canada Ltd., Calgary, Alberta)	Représentante des nouveaux membres	
Julie Mortreux (Deloitte, Montréal, Québec)	Représentante de CPA	

Cliquez [ici](#) pour une courte note biographique de chaque personne nommée.

À ces nominations s’ajoutent les membres suivants du conseil d’administration qui achèvent leur mandat et ne sont donc pas assujettis à un ballottage.

Nom	Poste	Comité exécutif
Jean-Daniel Breton	Président du conseil et administrateur sans portefeuille	
Catherine Hristow	Membre sans portefeuille Administratrice sans portefeuille	
Tania Daher	Représentante du Québec	
Kristin Gray	Représentante des nouveaux membres	
Frank Fabiano	Représentant de CPA	

Mises en candidature par les membres

Conformément aux lignes directrices électorales établies par le conseil d'administration, les membres peuvent proposer d'autres candidats pour chacun des postes à pourvoir au sein du conseil d'administration. Les candidatures doivent être accompagnées d'un exemplaire signé du [Formulaire de mise en candidature et de consentement](#) et de la [Déclaration de conflit d'intérêts](#). Les personnes candidates doivent également fournir une note biographique accompagnée d'une déclaration personnelle, d'au plus 250 mots. Si vous voulez proposer la candidature d'un autre membre du conseil d'administration, transmettez les documents requis à l'attention d'Anh Nguyen au plus tard le 6 septembre 2023 à 17 h (HAE), aux coordonnées suivantes :

Ahn Nguyen
ACPIR
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
Adresse courriel : Anh.Nguyen@cairp.ca

Vote par procuration

Conformément à l'article 20.13 des règlements administratifs, les membres de l'ACPIR qui ne peuvent être présents à l'assemblée générale annuelle peuvent désigner un fondé de pouvoir qui assistera et votera à l'assemblée en leur nom. Veuillez cliquer [ici](#) pour remplir le formulaire de procuration. Pour être valide, le formulaire de procuration doit être rempli et remis au bureau de l'ACPIR aux soins d'Anh Nguyen, au plus tard le 6 septembre 2023 à 17 h (HAE), à l'adresse suivante :

Anh Nguyen
ACPIR
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
Adresse courriel : Anh.Nguyen@cairp.ca

Pour de plus amples détails au sujet des lignes directrices sur les élections, veuillez cliquer [ici](#).

Point 7) à l'ordre du jour de l'AGA

Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et les dirigeants

Les membres seront invités à ratifier et à approuver les actes posés et les décisions prises par les administrateurs et les dirigeants, dans le cadre de leurs fonctions comme membres du conseil d'administration ou membres du Comité exécutif, le cas échéant.